



Compte rendu de la CAPD du 10 janvier 2025

Madame FIS, Dasen, ouvre la séance à 14 heures et désigne un secrétaire adjoint de séance : Mme Tirelle (SE-Unsa)

Elle adresse ses meilleurs vœux à l'ensemble des personnels et rappelle l'ordre du jour, recours rendez-vous de carrière, qui sera suivi des questions diverses.

Déclarations liminaires du SE-Unsa (en pièce jointe), SNUipp, CGT, SNUDI-FO

Madame Fis revient sur des points des déclarations : situation à Mayotte avec un potentiel appel à candidatures pour aller renforcer les équipes dans les prochaines semaines, temps partiels avec la mention de l'audience qui est prévue pour en discuter avec les organisations syndicales.

Madame Fis présente les nouveaux membres de la CAPD :

Madame Mortier et Monsieur Juliard, IEN de circonscription, Monsieur Charlemain, IEN adjoint à la Dasen en charge du 1^{er} degré, Monsieur ROTA, Dasen adjoint

• Recours rdv de carrière 2023/2024

Le nombre de RDV est en baisse : 505 cette année contre 600/650 rendez-vous les années précédentes.

Le nombre de recours gracieux est faible : 10 recours cette année, 13 l'an dernier et 9 l'année d'avant. 4 modifications ont été apportées.

6 refus ont donné lieu à 4 recours étudiés en CAPD ce jour.

Les demandes de révisions d'avis concernent :

- Un sur le 1^{er} rendez-vous de carrière
- Trois sur 3^e rendez-vous de carrière.

L'enjeu est important sur ce dernier rendez-vous. Il a une incidence sur le délai de promotion à la Hors Classe.

Des précisions sur les rendez-vous sont apportées par Madame la Dasen.

Suite à la déclaration liminaire du SE-Unsa, Madame la Dasen estime qu'une formation au 1^{er} RDV de carrière est à envisager dans toutes les circonscriptions de façon harmonisée pour mieux appréhender ces rendez-vous. **Pour le SE-Unsa, cette information doit à la fois porter sur la procédure et sur les attendus déterminant le niveau de maîtrise pour chaque item.**

Madame la Dasen indique poser l'appréciation finale au regard du niveau de maîtrise coché par les IEN. Elle ne doute pas de l'intégrité professionnelle des IEN comme des enseignants. Elle ne peut pas modifier l'évaluation de l'IEN par item. Elle regarde la conformité par rapport aux exigences du métier et la cohérence entre les niveaux de maîtrise cochés et l'appréciation littéraire.

Le SE-Unsa demande si les IEN reçoivent des notifications quand l'agent émet une observation à la suite de la réception des avis proposés par leur IEN. Les IEN présents dans la commission répondent qu'ils n'en reçoivent pas. Ils ne peuvent en prendre connaissance que s'ils vont voir directement sur l'application. Il est donc nécessaire pour

un agent de solliciter un rendez-vous auprès de son IEN pour comprendre l'avis donné, entretien que la Dasen propose de faire dès lors qu'une incompréhension ou interrogation existe. **Le SE-Unsa recommande donc à tous les agents qui remplissent une observation de mettre une copie par mail à leur IEN et/ou de solliciter un entretien.**

Les demandes de révision sont soumises au vote des membres de la CAPD.

Deux avis sur les quatre étudiés ont été révisés favorablement après un vote POUR à l'unanimité. Pour les deux autres, la consultation de la CAPD a abouti sur un vote partagé. Il appartient à Madame la Dasen de statuer ensuite.

• Questions diverses

○ **Les Titulaires remplaçants :**

Le projet de lignes directrices de gestion prévoit la fusion de tous les types de postes de remplaçants l'an prochain.

Pour la Dasen, cette consigne nationale vise un meilleur taux de remplacement. L'idée première n'était pas de modifier car il y a eu des changements l'an dernier mais elle a décidé de suivre la directive ministérielle.

○ **Les AESH**

Le recrutement a lieu toute l'année, notamment pour pallier les départs.

1 316 ETP d'AESH pour 9 450 élèves en situation de handicap dont 1 700 en ESMS.

53% des élèves ont une notification pour un·e AESH individualisé·e.

○ **Contractuels**

66 professeurs des écoles contractuels ont été recrutés depuis la rentrée scolaire.

La liste complémentaire était importante l'an dernier. Il reste quelques candidat·es non recruté·es. S'il y a des besoins, ces candidat·es sont appelé·es pour devenir contractuel·les.

○ **Démissions**

PES : 4 bientôt 5, sur 181 stagiaires.

Titulaires : 5 démissions de néo-titulaires ou enseignant·es en milieu de carrière

○ **Stagiaires**

Répartition mi-temps/temps plein des PES : 43 PES sont en alternance à mi-temps, soit un quart de l'effectif.

○ **PACTE**

Le nombre de pactes attribués : les services ne sont pas en capacité de le communiquer. Il s'agit d'une saisie manuelle entre différents services, jusqu'à remontée à la DIPE pour mise en paiement.

○ **APC**

Les PES conduisent les APC au prorata de leur quotité de travail : 18h pour les PES à mi-temps en classe, 36h pour les PES à plein temps en classe.

○ **Indemnisation des MAT**

Une clarification arrivera rapidement, c'est un sujet qui relève d'un arbitrage académique.

○ **État du remplacement**

Cela ne relève pas de la CAPD mais du CSA-SD.

La deuxième période a été plus compliquée pour le remplacement. Les services sont toujours en attente d'un outil national pour optimiser le fonctionnement.